



**EN PÉRIGORD**

☎ 05.53.07.56.28

**FAX:** 05.53.03.74.34

**Email:** [milhac-oie@orange.fr](mailto:milhac-oie@orange.fr)

**Site:** <http://milhacoie.free.fr/>

*Merci de me renvoyer 1 exemplaire complété et signé et de téléphoner 48 heures avant votre arrivée.*

## **Contrat de location d'un gîte à la ferme**

Entre les soussignés il a été convenu et arrêté ce qui suit :

L'EARL MILHAC-OIE EN PERIGORD Le Château Roy 24330 Milhac d'Auberoche  
loue à  
Nom et adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ tel \_\_\_\_\_  
fixe \_\_\_\_\_

tel portable \_\_\_\_\_ E mail \_\_\_\_\_

un gîte à la ferme comportant les équipements suivants :

Cuisine, gaz 4 feux et four, réfrigérateur, four à micro-ondes, cafetière électrique, lave-linge, télévision, vaisselle, table et fer à repasser, 2 chambres, couvertures; salon de jardin. Barbecue à disposition.

Le locataire souhaite disposer d'un lit de bébé OUI NON

Il est informé de l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux. ( autorisé en plein air)

Cette location est consentie pour la période du \_\_\_\_\_ à 17<sup>H</sup> au  
\_\_\_\_\_ à 9<sup>H</sup>. pour un prix de \_\_\_\_\_ euros, charges comprises.

Le locataire téléphonera 48h à l'avance pour préciser l' horaire prévisible de son arrivée.

Le locataire reconnaît que cette location est conclue pour une occupation des lieux par \_\_\_\_\_ personnes, \_\_\_\_\_ chien(s), \_\_\_\_\_ chat(s) et que tout dégât donnera lieu à indemnisation. Il est informé que le dépôt **d'un chèque de caution de 150 € ( ou 300 € en présence d'un animal)** lui sera demandé à l'arrivée, ce chèque lui étant restitué au départ après vérification de l'absence de dégâts.

Le contrat sera réputé conclu à la réception d'un acompte **à l'ordre de l'EARL Milhac-oie en Périgord** correspondant au minimum à

100 Euros pour les locations inférieures à 300 Euros.

1/3 du loyer total pour les locations supérieures à 300 Euros.

Acompte reçu le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ montant: \_\_\_\_\_

**Le locataire a vérifié auprès de sa compagnie être assuré pour le risque villégiature.**

Le locataire s'engage à verser entre les mains du propriétaire le solde de la location, ainsi que la taxe de séjour de 0.99 € par jour et par personne de plus de 18 ans, après vérification de l'inventaire des objets mis à sa disposition, **soit au plus tard le lendemain de l'entrée en jouissance.**

A MILHAC LE \_\_\_\_\_

Le propriétaire :

A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_

**Signature** du locataire précédée de la mention "Lu et approuvé" :